

**COMMUNE DE VIDELLES**

Le 9 juin 2016 convocation a été faite à chacun des membres présents du Conseil Municipal pour la séance du 23 juin 2016 avec l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Finances – RH
- Ecoles
- Travaux
- Urbanisme
- Questions diverses

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LANDOLFI Bernard.

**Etaient présents** : M.LANDOLFI Bernard, Maire ; M.DEPUYDT Alain, M.BERRIER Jean-Claude, M.LEFEVRE Bernard, M.NEAU Fabrice, Adjoints au Maire, Mme BIHAN Josiane, M.CHAMPETIER Hubert, M.BERTOL Gino, Mme M.HARDOUIN, Mme CABILLON Mélanie, M.CHAMBON Christophe, M.PAILLOUX Yvon, Mme PETIT Marlène Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représenté** : M.BLONDEAU Marcel qui a donné pouvoir à M.LEFEVRE Bernard.

**Absents excusés** : M.FOUGERE Gérard.

**Secrétaire** : M.LEFEVRE Bernard.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est adopté après lecture.

**I – FINANCES – RH**

**1.1 – Point sur les demandes de subventions**

Le Maire indique que le Département a accusé réception du dossier de contrat rural, le PNR a refusé l'octroi de subvention sur l'appel au projet de végétalisation des tennis, la réponse concernant la DETR 2016 sur la réhabilitation de la réserve de l'école et accessibilité sera connue début juillet et le dossier d'aide à la relance envoyé au Département sur la mise en sécurité de l'église est validé complet et sera traité en commission départementale début septembre

## **1.2 - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Maire expose qu'au vu du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, du Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33, de la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 et considérant la réception du courrier de la Préfecture en date du 31 mai 2016 fixant le montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, il y a lieu de réaffecter les crédits comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>			
011	61522	Entretien des bâtiments	- 1.754,00
014	73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 1.754,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la décision modificative n°1.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

## **II – ECOLES - GARDERIE**

### **2.1 – Fête des écoles**

Le Maire indique que la fête des écoles du 18 juin fut une réussite totale. Le Maire remercie le corps enseignant ainsi que les parents d'élèves qui ont participé au succès de cette journée.

### **2.2 – Plan numérique - Convention**

Le Maire fait part de la réception de la convention concernant le plan numérique portant sur l'acquisition de 12 tablettes numériques pour nos écoles. Le Maire fait part de la proposition reçue pour un montant de 11.433,18€ de la société Vidéo Synergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ne valide pas la proposition de la société Vidéo Synergie en précisant que cette opération ne bénéficie pas de subvention suffisamment importante ce qui entraîne un coût trop important pour la commune. Le Conseil municipal décide l'abandon de ce projet.

Par 0 voix POUR 12 voix CONTRE 2 voix ABSTENTION

### **2.3 – Garderie**

Le Maire souligne que le stock de jouets de loisirs sera renouvelé et qu'un bon de commande à hauteur de 500€ sera engagé dans les prochains jours.

### **2.4 – Activités artistiques périscolaires - Convention**

Considérant l'aménagement des rythmes scolaires mis en place en 2014 et la volonté d'assurer la continuité des projets d'activités proposées, le Maire fait part de la proposition de Mme Pascale BARTEK concernant les activités artistiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention de Mme Pascale BARTEK pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 et autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Le Conseil municipal précise que la mise à disposition d'un intervenant est prévue les lundis et vendredis de 15h à 16h30 pendant l'année scolaire 2016/2017 et que le coût de cette convention est fixé à 26€ TTC par heure effectuée.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

## **2.5 – Activités sportives périscolaire – Convention**

Considérant l'aménagement des rythmes scolaires mis en place en 2014 et la volonté d'assurer la continuité des projets d'activités proposées, le Maire fait part de la proposition de l'USEP concernant les activités sportives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention de l'USEP pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Le Conseil municipal précise que la mise à disposition d'un éducateur (ice) est prévue les lundis et vendredis de 15h à 16h30 pendant l'année scolaire 2016/2017 et précise que le coût de cette convention est fixé à 45€ TTC par heure effectuée par l'éducateur (ice) de l'USEP Essonne.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

## **2.6 – Effectifs rentrée 2016/2017**

Le Maire informe que les effectifs prévisionnels sont les suivants :

Rentrée	Ecole du haut	Ecole du bas	Total
2016/2017	14 élèves	21 élèves	35 élèves
2017/2018	15 élèves	15 élèves	30 élèves
2018/2019	15 élèves	16 élèves	31 élèves

## **III – TRAVAUX**

### **3.1 – Réserve de l'école – Travaux de maçonnerie**

Le Maire rappelle la nécessité de lancer les travaux de maçonnerie suite à l'incendie de la réserve de l'école et fait part de la proposition faite par la société Christian ORLANDO.

Le Maire souhaiterait que les travaux débutent en octobre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de la société Christian Orlando concernant les travaux de maçonnerie suite à l'incendie de la réserve de l'école pour un montant estimé de 24.368,10 € HT.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **3.2 – Gravillonnage**

Le Maire indique que suite à la réunion de la commission voirie en date du 21 juin un rendez-vous a été pris avec des entreprises le mardi 28 juin pour consultation, la priorité étant la reprise des bas-côtés du haut de Videlles chemin des Baudoins. Une présentation sera effectuée lors du prochain conseil municipal.

### **3.3 – Travaux de mise en sécurité de l'église**

Le Maire informe que les travaux de mise en sécurité de l'église sont terminés et que la réception se fera début juillet avec les entreprises, l'architecte et la commune.

### **3.4 – Sécurité incendie**

Le Maire rappelle les règles figurant dans l'arrêté préfectoral sur la constitution des commissions de sécurité incendie.

Le Maire indique qu'une réactualisation du diagnostic du réseau incendie est en cours par la société NDES. Après analyse un plan d'action sera établi et des actions correctives seront mises en place pour se mettre en conformité au regard à la nouvelle réglementation.

Le Maire indique que M.DEPUYDT est en charge de la commission sécurité.

## **IV – URBANISME**

### **4.1 – PLU**

Le Maire dit que la phase de PADD et le projet zonage sont terminés. Le Maire dit que la commission débute la phase d'élaboration du règlement. Le Maire indique que suite à cette phase une présentation sera effectuée auprès des services de l'Etat et une réunion publique de présentation sera programmée.

### **4.2 - Ruissellement**

Le Maire annonce que la réunion avec les services de l'Etat et du PNR devant se dérouler courant juin pour la présentation des résultats de l'étude avec le montant estimé des travaux est reportée début septembre.

## **V - DIVERS**

### **5.1 – Festivités du 13 juillet**

Le Maire annonce que la fête nationale 2016 se déroulera le 13 juillet conformément au programme suivant :

- Accueil avec un apéritif musical
- Repas
- Retraite aux champions
- Feu d'artifice
- Soirée dansante

## **5.2 – Site internet**

La Commission communication annonce le démarrage du site internet début septembre.  
Le coût de gestion annuel est estimé à 300€.

## **5.3 – Nuisances sonores – Jours et horaires**

Le Maire indique la mise en place d'un arrêté municipal contre les nuisances sonores.  
Cet arrêté sera présenté au prochain conseil municipal

Par 10 voix POUR 2 voix CONTRE 2 voix ABSTENTION

## **5.4 – Cérémonie du 24 juin au monument aux morts**

Le Maire fait part aux membres du conseil qu'une cérémonie au souvenir de nos morts pour la France est organisée par le Souvenir français, les anciens combattants de Milly-la-Forêt et la participation des enfants de nos écoles.

## **5.5 – Déclaration des inondations**

Le Maire indique que les sinistres des biens communaux liés aux inondations ont été déclarés (cimetière, église, tennis, voirie, mare) auprès de notre assureur.

L'expert délégué a fixé un rendez-vous le mardi 5 juillet à 17h30.

Le Maire rappelle que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle en date du 8 juin 2016.

## **5.6 – Horaire éclairage public**

Le Maire indique que suite à la suggestion du PNR sur ses nouvelles mesures dans le cadre d'économie d'énergie, les communes qui adhéreront à ces nouveaux horaires bénéficieront d'un bonus de 5% sur toutes subventions. de ce fait sur la commune de Videlles, l'éclairage public ne sera pas allumé du 18 mai au 20 août, et éteint de 23h30 à 5h30 tous les jours du reste de l'année.

## **5.7 – Fête de la musique**

Le Maire remercie tous les participants et les écoles pour cette 1<sup>ère</sup> fête de la musique. Les bénéfices de cette journée ont été reversés à l'hôpital Necker. Cette action est à renouveler l'année prochaine.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H45.